Travaux publics et Services gouvernementaux

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street,
East Tower, 7th Floor
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Ensemble d'appar	reil vertical à eau		
Solicitation No N° de l'invitation 23240-220848/B		Date 2022	2-06-08
Client Reference No N° de re 23240-220848	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-904-81248	éférence de SEAG		
File No N° de dossier pv904.23240-220848	CCC No./N° CCC - FMS	6 No./N	N° VME
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Daylight Sa	ving T	ime EDT
on - le 2022-06-22	Heure Avancée de l'I	Est HA	ΛE
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress Frigon, Francine	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(819) 743-4279 ()		()	-
1	•		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein – Voir ci-inclus		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



% Id de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 23240-220848/A, datée du 18 mai, 2022, dont la date de clôture était le 3 juin, 2022, à 2 pm HAE. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	SERVICE CONNEXION POSTEL	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions Demandes de renseignements – en période de soumission	
2.3 2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	4
PARTIE	3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2 6.3	BESOINCLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	DURÉE DU CONTRAT	
6.5	RESPONSABLES	12
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8 6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	Instructions pour l'expédition	15
6.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	E "A"	
ANNEX	E "B"	22
	E "C"	
ANNEX	E "D"	24
ANNEX	E "1" DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	25
	E "1" DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
ANNEX	E "1" DE L'ANNEXE "A" PARTIE 1.2 - DESSINS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	27

File No. - N $^{\circ}$ du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous l'annexe A.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion de la Société Canadienne des postes (SCP)

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion de la SCP postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA <u>B1000T</u> (2014-06-26) Condition du matériel - soumission Clauses du Guide des CCUA <u>B3000T</u> (2006-06-16) Produits équivalents

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées par voie électronique, soit par le service le service Connexion de la Société canadienne des postes (SPC) ou par télécopieur au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au plus tard à la date et à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Module de réception des soumissions - TPSGC

No de télécopieur: (819) 997-9776.

Connexion de la SCP: tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP , tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP .

Aucune soumissions ne doit être envoyée directement à l'autorité contractante de TPSGC.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions sur papier (papier ou des copies électroniques sur les médias) soumises à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission en conformité avec l'article 08 du document 2003, Instructions uniformisées. Le système ayant le service connexion de la SCP I a une limite de 1 Go par seul message affiché et une limite de 20GB par la conversation.

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II: Soumission financière

Section III: Attestations

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion de la SCP, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres copies.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions sur papier (papier ou des versions électroniques sur les médias) soumises à TPSGC ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires d'utiliser un système de numérotation qui correspond à la demande de soumissions.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission en version papier.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comporte les éléments suivants :

- a) **Documentation technique** : Les soumissionnaires doivent inclure des dépliants techniques ou des données techniques pour démontrer la conformité à l'exigence décrite dans l'Annexe A.
- b) La liste de produits: Les soumissionnaires doivent inclure une liste de produits complète indiquant: le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro de chaque composante qui compose le système. Les soumissionnaires doivent également indiquer le point de fabrication et d'expédition de la marchandise ou où le service sera exécuté: Le soumissionnaire doit utiliser le formulaire fourni à l'Annexe «C».
- c) La description des services d'entretien et de soutien du soumissionnaire : Les soumissionnaires doivent inclure une description de la garantie, de l'entretien et des services de soutien, qui doivent être conformes à toutes les exigences décrites à l'Annexe «A». À tout le moins, les soumissionnaires devraient inclure les éléments suivants :
 - l'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). La liste des installations de service le plus près de la destination.
 - l'emplacement des pièces de remplacement disponible à partir de matières consommables jusqu'aux composantes principales.
 - III. le temps d'intervention pour: appels de service, et escalade (annexe, c'est-à-dire combien de jours avec aucune résolution à un problème jusqu'à ce qu'une personne plus expérimentée est appelé, et à partir de quel endroit).
 - IV. la fréquence des visites d'entretien fournis par un technicien qualifié au cours de la période de garantie, le cas échéant et inclus dans le prix.

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

Section II: Soumission financière

- a) l'établissement des prix : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement, y compris l'Annexe «B » – Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- b) Coûts à inclure: La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option. L'identification de tout l'équipement nécessaire (les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants requis pour satisfaire aux exigences la demande de soumissions) et les coûts connexes de ces articles sont la responsabilité du soumissionnaire.
- c) Les prix non fournis: On demande aux soumissionnaires d'inscrire « 0,00 \$ » pour les items pour lequel ils n'ont pas l'intention de charger ou pour les items qui sont déjà inclus dans d'autres prix énoncés dans les tableaux. Si le soumissionnaire n'inscrit aucun prix, Canada traitera ces prix comme « 0,00 \$ » pour fins de l'évaluation et pourra demander que le soumissionnaire confirme que le prix est, en fait, 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. Tout soumissionnaire qui ne confirme pas que le prix non fourni d'un article est \$ 0.00 sera déclarée non recevable.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » de la Partie 3 de la demande de soumissions - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » de la Partie 3 de la demande de soumissions - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

% Id de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrit dans l'Annexe « A », partie 2.1.

4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du total des prix de la soumission en conformité avec les prix fournis dans l'Annexe «B» - Base de paiement.

Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario, Incoterms® 2010, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16)- Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html</u>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Étude et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16) Étude et expérience

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le soumissionnaire	certifie que tous l	es produits p	proposés sont	conformes,	et continueront of	de se
conformer pendant to	oute la durée du	contrat, au b	esoin décrit so	ous Annexe	A.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date	

5.2.3.2 Attestation du fabricant original de matériel

- (i) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (FOM) présenté dans la demande de soumissions à la pièce jointe 1 à la partie 5 de la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (ii) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- (iii) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- **6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin
- 6.2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui sont décrits en détail sous l'annexe A – Besoin.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

6.3.2.1 Exécution des travaux

- 1) L'entrepreneur déclare et atteste ce qui suit :
 - a. il a la compétence pour exécuter les travaux;
 - il dispose de tout ce qui est nécessaire pour exécuter les travaux, y compris les ressources, les installations, la main-d'œuvre, la technologie, l'équipement et les matériaux: et
 - c. il a les qualifications nécessaires, incluant la connaissance, les aptitudes, le savoir faire et l'expérience, et l'habileté de les utiliser efficacement pour exécuter les travaux.
 - 2) L'entrepreneur doit
 - a. exécuter les travaux de manière diligente et efficace;
 - b. sauf pour les biens de l'État, fournir tout ce qui est nécessaire pour exécuter les travaux;
 - au minimum, appliquer les procédures d'assurance de la qualité et effectuer les inspections et les contrôles généralement utilisés et reconnus dans l'industrie afin d'assurer le degré de qualité exigé en vertu du contrat;
 - d. sélectionner et engager un nombre suffisant de personnes qualifiées;
 - e. exécuter les travaux conformément aux normes de qualité jugées acceptables par le Canada et en pleine conformité avec les spécifications et toutes les exigences du contrat;
 - f. surveiller la réalisation des travaux de façon efficiente et efficace en vue de s'assurer que la qualité de leur exécution est conforme à celle énoncée dans le contrat.

6.3.2.2 Contrats de sous-traitance

L'entrepreneur peut confier en sous-traitance la fourniture des biens ou des services qu'il sous-traite normalement. La sous-traitance n'a pas pour effet de dégager l'entrepreneur de ses obligations en vertu du contrat, ni d'imposer, au Canada des responsabilités envers un sous-traitant. Dans tous les contrats de sous-traitance, l'entrepreneur convient d'obliger les sous-traitants à respecter les mêmes conditions que celles auxquelles il est soumis en vertu du contrat, à moins que l'autorité contractante consente à ce qu'il en soit autrement. Cela exclut les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi qui ne s'appliquent qu'à l'entrepreneur.

6.3.2.3 Harcèlement en milieu de travail

 L'entrepreneur reconnaît la responsabilité du Canada d'assurer à ses employés un milieu de travail sain et exempt de harcèlement. On peut trouver sur le site Web du Conseil du Trésor une copie de la <u>Politique sur la prévention et la résolution du harcèlement</u> qui s'applique également à l'entrepreneur.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. L'entrepreneur ne doit pas, en tant qu'individu, ou en tant qu'entité constituée ou non en personne morale, par l'entremise de ses employés ou de ses sous-traitants, harceler, maltraiter, menacer ou intimider un employé, un entrepreneur ou un autre individu employé par le Canada ou travaillant sous contrat pour celui-ci, ou exercer une discrimination contre lui. L'entrepreneur sera informé par écrit de toute plainte et aura le droit de répondre par écrit. Après avoir reçu la réponse de l'entrepreneur, l'autorité contractante déterminera, à son entière discrétion, si la plainte est fondée et décidera de toute mesure à prendre.

6.3.2.4 Accès à l'information

Les documents créés par l'entrepreneur et qui relèvent du Canada sont assujettis aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. L'entrepreneur reconnaît les responsabilités du Canada en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et doit, dans la mesure du possible, aider le Canada à s'acquitter de ces responsabilités. De plus, l'entrepreneur reconnaît que l'article 67.1 de la Loi sur l'accès à l'information stipule que toute personne qui détruit, modifie, falsifie ou cache un document ou ordonne à une autre personne de commettre un tel acte, dans l'intention d'entraver le droit d'accès prévu à la Loi sur l'accès à l'information, est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement ou d'une amende, ou les deux.

6.3.3 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel,

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et se termine 12 mois après l'acceptation du système.

6.4.2 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 15 septembre, 2022.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe "A" du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Francine Frigon Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction de l'Approvisionnement en Produits Pharmaceutiques 140 O'Connor Street, 7th floor L'Esplanade Laurier (LEL), East Tower Ottawa, Ontario, K1A 0R5

Telephone: 819-743-4279

E-mail address: francine.frigon@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique (À remplir seulement à l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est : (À remplir seulement à l'attribution du contrat)

Nom :		
Γitre :		
Organisatio	n <i>:</i>	
Adresse:		
Γéléphone	:	
Courriel :		

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Comptes à payer (À remplir seulement à l'attribution du contrat)

Nom: Téléphone: Courriel:

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone (avec poste s'il y a lieu) de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généra	aux	Suivi de la livraison	
Nom :		Nom :	
No de téléphone :p	ooste:	No de téléphone :	poste:
Courriel :		Courriel :	
6.6 Paiement			
6.6.1 Base de paiement			
Tableau 1 – Besoin initiale			

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe "B" – Tableau 1, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du *Guide des CCUA* <u>H1000C</u> (2008-05-12) Paiement unique Clause du *Guide des CCUA* <u>C2000C</u> (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement)

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Les factures et les confirmations de commande peuvent être envoyés par courriel à : (À remplir seulement à l'attribution du contrat)
- d. Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro de contrat sur toutes les factures d'expédition et les bordereaux d'expédition. L'omission de le faire causera un retard de paiement et aura un impact sur la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires:
 - i. 4001, Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales 2010A les conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe "A", Besoin;
- e) Annexe "C", Liste de produits;
- f) Annexe "B", Base de paiement; et
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

6.12.1.1 Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms® 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12.1.2 L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

% Id de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ANNEXE "A"

Partie 1 - BESOIN

Ressources naturelles Canada (RNCan) requiert l'ingénierie, la fabrication, la mise à l'essai, l'attestation et la livraison d'un ensemble d'appareil à eau chaude à contact direct (Direct Contact Hot Water [DCHW]) de 60,96 cm (24 po) qui doit répondre à tous les critères techniques obligatoires énumérés ci-après de même qu'aux critères d'évaluation obligatoires décrits à la Partie 2.1 « Critères d'évaluation technique obligatoires ».

1. Le besoin englobe l'ensemble des points énoncés ci-après :

POINT	DESCRIPTION
Sous-ensembles	L'entrepreneur doit fournir un ensemble d'appareil DCHW qui comprend les sous-ensembles énumérés ci-après et qui est conforme aux dessins figurant à la Partie 1.2 de l'Annexe A : 1x corps d'appareil DCHW 1x tête d'appareil DCHW
	1x bride pour brûleur d'appareil DCHW 1x bride inférieure d'appareil DCHW 1x colonne montante d'appareil DCHW
Ingénierie et conception	L'entrepreneur doit concevoir un ensemble d'appareil DCHW qui répond aux exigences de la Section VIII, Div. 1 (« Lethal Service ») du Code de l'ASME, conformément aux dessins du devis technique de l'ensemble d'appareil DHCW et des sous-ensembles qui le composent.
Fourniture de dessins de disposition générale	L'entrepreneur doit fournir des dessins de disposition générale pour l'ensemble d'appareil.
Obtention d'un NEC de la province de l'Ontario	L'entrepreneur doit obtenir un Numéro d'enregistrement canadien (NEC) de la province de l'Ontario pour l'assemblage d'appareil DCHW.
Fourniture des matériaux, fabrication et épreuve hydraulique de l'appareil	L'entrepreneur doit se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication de l'ensemble d'appareil DCHW. L'entrepreneur doit fournir la totalité des brides pleines, matériaux et joints d'étanchéité requis pour l'épreuve hydraulique.
Inspection de la TSSA	Lorsque la fabrication de l'ensemble d'appareil DCHW est terminée, l'entrepreneur doit organiser une inspection de la TSSA et fournir les résultats de ladite inspection.
Estampille U de l'ASME	L'entrepreneur doit apposer l'estampille U de l'ASME sur l'ensemble d'appareil DHCW.
Chargement de l'appareil sur un camion	L'entrepreneur doit charger l'ensemble complet d'appareil DCHW de même que l'historique complet (y compris les rapports d'essais d'usine pour tout le matériel, le rapport à propos de l'inspection de la TSSA et de l'épreuve hydraulique ainsi que la documentation concernant le Numéro d'enregistrement canadien) sur un camion aux fins de livraison au client.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848 ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Expérience	L'entrepreneur doit posséder une expérience minimale de vingt-cinq (25) ans dans l'ingénierie et la fabrication d'appareils sous pression, et avoir achevé au moins deux (2) projets d'appareils sous pression.
Ressources	Les ressources de l'entrepreneur doivent avoir le titre d'ingénieur mécanique professionnel.
Agréments	L'entrepreneur doit : 1. être autorisé à utiliser les estampilles U et R de l'ASME; 2. être certifié en vertu de la norme d'assurance de la qualité CSA Z299; 3. être certifié en vertu de la norme 47.1 du Bureau canadien du soudage; 4. être inscrit à la norme ISO 9001:2008.
Manutention	L'entrepreneur doit disposer d'un équipement de levage ayant une capacité nominale minimale de 1 000 kg.

1.1 Spécifications et normes

Les spécifications qui s'appliquent à l'ensemble d'appareil DCHW sont décrites aux annexes 1 à 6 (voir la Partie 1.2 de l'Annexe A « Documents applicables »).

2. Méthode et source d'acceptation

Tous les produits livrables et les services fournir dans le cadre du contrat peuvent faire l'objet d'une inspection par le chargé de projet. Le chargé de projet a le droit de rejeter tout produit livrable jugé insatisfaisant ou de réclamer que des correctifs soient apportés avant d'autoriser le paiement.

3. Exigences relatives aux rapports

Les communications entre le chargé de projet et le fournisseur se dérouleront en anglais. Toute la documentation que le fournisseur transmettra au chargé de projet devra être rédigée en anglais. L'historique complet doit être livré en même temps que l'ensemble complet d'appareil DCHW.

4. Obligations de l'entrepreneur

Outre les obligations énoncées à la Section 1 du présent document, l'entrepreneur sera également tenu de :

- assurer la confidentialité de tous les documents et renseignements de nature exclusive;
- retourner tout le matériel appartenant à RNCan après l'exécution du contrat;
- au besoin, participer à des téléconférences;
- conserver tous les documents dans un lieu sécurisé (pièce verrouillée en dehors des heures de travail normales).

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

On s'attend à ce que tous les travaux relatifs aux sous-ensembles de l'ensemble d'appareil DCHW soient effectués au lieu d'affaires de l'entrepreneur.

Il incombera à l'entrepreneur de charger les composantes achevées des sous-ensembles sur le véhicule de livraison.

Ressources naturelles Canada aura la responsabilité de décharger les composantes achevées des sousensembles du véhicule de livraison lorsque ce dernier parviendra au lieu de livraison.

5.1 Date de livraison

Les sous-ensembles complets doivent être livrés au plus tard le 15 septembre 2022.

5.2 Destination

Ressources naturelles Canada 1, promenade Haanel Immeuble 3A, expédition et réception Ottawa (Ontario) K1A 1M1

Les travaux et les activités doivent en tout temps se dérouler conformément aux critères techniques obligatoires énumérés ci-après de même qu'aux critères d'évaluation obligatoires décrits à la Partie 2.1 « Critères d'évaluation technique obligatoires ».

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Partie 2.1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront évaluées au cours de l'évaluation des soumissions. En outre, le soumissionnaire sera tenu de répondre à toutes les exigences techniques obligatoires pour la période du contrat.

Les soumissionnaires doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le(s) paragraphe(s) et les sous-paragraphes comme applicable à leur documentation technique à l'appui.

POINT	CRITÈRE	RENVOI À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
CO1	Ingénierie et conception Concevoir un ensemble d'appareil DCHW qui répond aux exigences de la Section VIII, Div. 1 (« Lethal Service ») du Code de l'ASME, conformément aux dessins du devis technique de l'ensemble d'appareil DHCW et des sous-ensembles qui le composent. Pour démontrer sa conformité, le soumissionnaire doit fournir au moins un (1) exemple de projet antérieur conçu en respectant les normes techniques de la Section VIII, Div. 1 (« Lethal Service ») du Code de l'ASME. Un dessin industriel présentant les données de conception de l'appareil doit être fourni par le soumissionnaire en guise de preuve de conformité.	
CO2	Expérience Expérience minimale de vingt-cinq (25) ans dans l'ingénierie et la fabrication d'appareils sous pression, et achèvement d'au moins deux (2) projets d'appareils sous pression. Pour démontrer sa conformité, le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants : 1. Au moins un (1) exemple d'un projet mené à bien en 2017 ou ultérieurement et ayant été conçu conformément aux normes techniques énoncées dans le <i>Boiler and Pressure Vessel Code</i> de l'ASME. Un dessin industriel daté présentant les données de conception de l'appareil doit être fourni par le soumissionnaire en guise de preuve de conformité. 2. Au moins un (1) exemple d'un projet mené à bien en 1997 ou antérieurement et ayant été conçu conformément aux normes techniques énoncées dans le <i>Boiler and Pressure Vessel Code</i> de l'ASME. Un dessin industriel daté présentant les données de conception de l'appareil doit être fourni par le soumissionnaire en guise de preuve de conformité.	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

CO3	Ressources	
	Les ressources doivent avoir le titre d'ingénieur mécanique professionnel.	
	Pour démontrer sa conformité, le soumissionnaire doit fournir une preuve ou un permis confirmant le statut d'ingénieur mécanique professionnel de l'un de ses ingénieurs.	
CO4	Agréments	
	Le soumissionnaire doit :	
	1. être autorisé à utiliser les estampilles U et R de l'ASME; 2. être certifié en vertu de la norme d'assurance de la qualité CSA Z299; 3. être certifié en vertu de la norme 47.1 du Bureau canadien du	
	soudage; 4. être inscrit à la norme ISO 9001:2008.	
	Pour démontrer sa conformité, le soumissionnaire doit fournir des preuves d'agrément et d'attestation ainsi que les documents justificatifs.	
CO5	Manutention	
	Disposer d'un équipement de levage ayant une capacité nominale minimale de 1 000 kg.	
	Pour démontrer sa conformité, le soumissionnaire doit fournir des photos de l'équipement de levage disponible et de la capacité nominale de levage du fabricant telle qu'inscrite sur l'équipement ou la plaque signalétique.	

N° de l'invitation - Solicitation No. 23240-220848/B N° de réf. du client - Client Ref. No. 23240-220848

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

pv904.23240-220848

Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe "A" - Partie 1.2 **DESSINS**

Joint séparément sous : PIÈCE JOINTE "1" DE L'ANNEXE "A" - PARTIE 1.2 - DESSINS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier % Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pv904.23240-220848

ANNEXE "B"

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous, conformément à l'article 6.6.1 « Base de paiement ».

Tableau 1 : Besoin :

Point	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix de lot tout compris ferme (\$ CA)	Prix calculé (nombre d'unités X prix de lot tout compris ferme)
1	Ingénierie, fourniture, fabrication, essai, attestation et livraison d'un ensemble d'appareil à eau chaude à contact direct (Direct Contact Hot Water [DCHW]) de 60,96 cm (24 po), y compris la documentation, et conformément à l'Annexe A.	1	Lot	\$	\$
	Somme du point 1 – Prix évalué (\$ CA) :			\$	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

ANNEXE "C"

LISTE DES PRODUITS

Nom du produit Modèle/no Nom du				
de la pièce	manufacturier			
	Modèle/no de la pièce	Modèle/no de la pièce Mom du manufacturier	Modèle/no de la pièce manufacturier	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE "D"

LISTE COMPLETE DES ADMNINSTRATEURS

(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position	
	-	
	_	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID $pv904 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE "1" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement)

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE "1" de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)					
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous Nom du constructeur FOM					
Signature du signataire autorisé du FOM					
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM Titre en caractères d'imprimerie du					
signataire autorisé du FOM Adresse du signataire autorisé du FOM					
N° de téléphone du signataire autorisé du FOM					
N° de télécopieur du signataire autorisé du FOM					
Titre en caractères d'imprimerie					
Date de signature					
Numéro de la demande de soumissions					
Nom du soumissionnaire					

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pv904.23240-220848

% Id de l'acheteur - Buyer ID pv904 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE "1" de l'Annexe "A" – Partie 1.2 DESSINS de la DEMANDE DE SOUMISSIONS











